

Composante :	UFR SIMONE VEIL SANTE
Adopté par le conseil de composante le :	23/07/2026
Adopté par la CFVU en date du :	15/09/2026

Régime d'inscription (cocher la case en double cliquant)	
☐	Formation initiale
☐	Formation initiale en apprentissage
☐	Formation continue
☐	Formation continue en contrat de professionnalisation

Dispositions particulières

VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT :

Une UE est validée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à la moyenne (10/20). Une absence à l'examen entraîne l'attribution d'une note égale à 0 à l'UE correspondante.

Chaque UE validée reste validée, sauf si l'étudiant fait la demande de l'annulation de sa note auprès de la scolarité dans le délai réglementaire après la publication des résultats.

Lors d'un redoublement l'étudiant ne pourra pas repasser une UE validée au préalable.

Lors d'un redoublement, l'étudiant devra se référer aux MC2C et dispositions particulières de sa nouvelle inscription. Une UE validée sera validée, sauf si les responsables pédagogiques considèrent que les modalités de cette UE sont trop remaniées pour considérer que la validation reste acquise. Dans ce cadre, sera communiqué à l'étudiant, lors du premier semestre l'ensemble des UE à valider.

COMPENSATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT :

Il y a compensation entre les UE pour valider l'année : Si l'étudiant obtient la moyenne sur l'année, l'ensemble des UEs non validées de l'année sont compensées.

EXAMENS ET DELIBERATION :

Les périodes d'examens et de délibération sont précisées dans le calendrier étudiant voté au CFVU.

Examens semestre 1 / 1ère session : en décembre / janvier

Examens semestre 2 / 1ère session : en avril / mai

MODALITES DE LA SESSION 2 :

L'étudiant est attendu aux épreuves de 2nde session pour les UEs non validées dans lesquelles il a obtenu une note inférieure à 10/20 en 1ère session.

Si l'étudiant est absent à l'examen de la 2nde session, la note de 1ère session est conservée.

Les notes obtenues à la 2nde session remplacent automatiquement celles de la 1ère session pour le calcul de la moyenne, même si la note obtenue est inférieure à celle de la 1ère session.

Les règles de compensation de 2nde session sont identiques à celles de la 1ère session.

Examens : 2ème session : en juin / juillet

RESULTATS :

Les notes et résultats de chacune des UE sont publiés après la délibération, par voie d'affichage, sur la plateforme numérique de l'université ou sur l'ENT.

A l'issue de la 1ere ou 2nd session de la LZRR l'étudiant est :

-Admis s'il a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 sur l'année.

ACCES EN TROISIEME ANNEE DE LICENCE :

Les étudiants admis et ne souhaitant pas intégrer une filière de Santé ou Kinésithérapie poursuivrons dans la troisième année de leur Licence.

ACCES SANTE

L'étudiant pourra être classé dans une filière de santé (MEDECINE, MAIEUTIQUE, ODONTOLOGIE et PHARMACIE),

- S'il a obtenu l'autorisation par la commission accès santé de candidater à l'accès santé.

- Si toutes les UEs de la majeure (60 ECTS) ont été validées en première session

- Si toutes les UE de la Mineure SANTE (ancienne version) (10 ECTS) ont été validées

NB : pas de seconde session pour la Mineure Santé (ancienne version).

NB : Les étudiants devront valider la mineure Santé et la Majeure de manière indépendante : Les UE des deux composantes ne se compensent pas et il n'existe pas de mutualisation des résultats obtenus.

Les notes des UE de stage ne sont pas comptabilisées dans le classement pour MMOP, mais la validation des ECTS correspondants est indispensable pour valider la majeure.

Les notes de l'UE "Pratique Geste" valant 13 ECTS ne sont pas comptabilisées dans le classement pour MMOP, mais la validation des 60 ECTS reste un prérequis pour candidater en MMOP.

Les modalités de l'accès Santé est décrit dans les dispositions particulières de la Mineures Santé (ancienne version).

ACCES KINESITHERAPIE

Il pourra être classé dans la filière MASSEUR-KINESITHERAPIE s'il obtient ses 60 ECTS de la LZRR.

MODALITES D'EVALUATION:

code Apogée	intitulé	intitulé en anglais	Bloc annuelisé (A) ou semestrialisé (S)	Volumes horaires						ECTS / Coef.	Modalités de contrôle des connaissances								Nom Responsable	Cocher si Responsable extérieur de l'UVSQ		
				Présentiel				Distanciel			1ère session				2nde chance							
				Heures CM	Heures TD	Heures TP	Total présentiel	Heures FOAD	Total horaire		Type de contrôle				Type de contrôle							
											Contrôle continu		Examen terminal		Autres		2nd session				Autres	
											%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve			%	Type d'épreuve
	BCC 1 - Santé publique et sciences humaines		S1 et S2	50	0	0	50	0	50	5												
	Ues Obligatoires																					
	Santé publique	Public Health	S1-S2	30	0	0	30	0	30	3			100	ECRIT		100	ECRIT		Marie HERR			
	Anthropologie	Antropology	S2	20	0	0	20	0	20	2			100	ECRIT		100	ECRIT		Philippe CHARLIER			
	BCC 2 - Sciences biomédicales		S1 et S2	60	0	0	60	0	60	7												
	Ues Obligatoires																					
	Biomecanique	Biomechanics	S1-S2	45	0	0	45	0	45	5			100	ECRIT		100	ECRIT		Fabien BILLUART			
	Hygiène	Hygiene	S1	5	0	0	5	0	5	1			100	ECRIT		100	ECRIT		Fabien BILLUART			
	Généralité en orthopédie et traumatologie	Introduction in Orthopaedics and Traumatology	S1-S2	10	0	0	10	0	10	1			100	ECRIT		100	ECRIT		Fabien BILLUART			
	BCC 3 - Sciences du mouvement		S1 et S2	110	20	0	130	0	130	14												
	Ues Obligatoires																					
	Physiologie	Physiology	S1-S2	25	0	0	25	0	25	3			100	ECRIT		100	ECRIT		Eric AZABOU / Céline BONNYAUD			
	Anatomie (MI)	Anatomy (LI)	S1-S2	45	20	0	65	0	65	7			100	ECRIT		100	ECRIT		Marjorie SALGA/ Arnaud CERIOU			
	Cinésiologie	Kinesiology	S1-S2	40	0	0	40	0	40	4			100	ECRIT		100	ECRIT		Céline BONNYAUD			
	BCC 4 - Recherche et méthodes		S1 et S2	50	22	0	72	20	92	10												
	Ues Obligatoires																					
	Théories, modèles, méthodes et outils	Theories, Models, Methods and Tools	S1-S2	40	0	0	40	0	40	4			100	ECRIT		100	ECRIT		Fabien BILLUART			
	Méthodes de travail et de recherche	Working and Research Methods	S1-S2	10	10	0	20	0	20	3			100	ECRIT		100	ECRIT		Charles JOUSSAIN			
	Langue anglaise professionnelle	English	S1-S2	0	12	0	12	20	32	3			100	écrit + présentiel TD + Oral (grille)		100	ECRIT		Samuel POULPIN			
	BCC 5 - Professionnalisation et pratique		S1 et S2	40	0	130	170	0	170	24												

ACCREDITATION 2026 - 2030
MAQUETTE ET MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Formation en BC PHASE TRANSITOIRE

Année universitaire 2026-2027

Niveau d'études : Licence 2ème année

Intitulé de la mention : Sciences pour la Santé

Intitulé du parcours type (si existant) : Rééducation - réadaptation



	Us Obligatoires																			
	Sciences de l'ingénieurs en santé	Health Engineering Sciences	S1-S2	40	0	0	40	0	40	5			100	ECRIT		100	ECRIT		Fabien BILLUART	
	Stage	Internship	S1-S2							6	50	Rapport tuteur	50	Mémoire		100	ORAL		Céline BONNYAUD	
	Pratique Gestes	Practice	S1-S2	0	0	130	130	0	130	13			100	Pratique		100	PRATIQUE		Fabien BILLUART	
	BCC - Construire et valoriser son parcours personnalisé																			
	UE libre																			
UETRENGAP (semestre pair) et UETRENGAI (semestre impair)	Engagement et vie associative			8				6	14	3	70	rapport d'activité	30	oral et fiche projet		50% / 50%	oral / Rapport d'activité			
Licence : TAPSLSE1 à TAPSLSE6	Théorie et pratique des activités physiques et sportives			18h						3	100	pratique (65%) et				100	pratique (65%) et			
Semestre 1 : PARTS1S1 Semestre 2 : PARTS1S2	Culture – Pratiques artistiques (Options : théâtre, arts plastiques, photographie, média-radio, histoire de l'art)				24 (théâtre) 22 (arts plastiques) 24 (photo) 22 (média-radio) 32 (Histoire de l'art - 2 x 8h de cours + 4 x 4h de visites de musées)					3	100 (théâtre et photo) 50 (arts plastiques et média-radio) 100 (Histoire de l'art)	participation orale+devoirs maison+QCM (média- radio)	50 (arts plastiques et média-radio)	dessin (arts plastiques) papier radiophonique (média-radio)		50 (média-radio) 100 (Histoire de l'art)	examen final spécifique (média-radio) commentaire d'image (Histoire de l'art)	50 (média- radio)	production (média radio)	
		Nombre d'heures maquette		310	42	130	482	20	502	60										
		Total heures étudiant		310	42	130	482	20	502											